

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

Séance du 17 juin 2010

L'an deux mille dix

et le 17 juin,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique - MME HENRY Mireille – GILLES Christine - M. VULPIAN Patrice
ADJOINTS

- MM. BARBE Paul – BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie – IBANEZ-QUENIN Stéphanie - MME CUCCIA Andrée – Mme MICHEL Françoise - MM. LE PALABE David - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : MME EYRAUD Marlène - M. PETITJEAN Daniel - MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette –

ABSENTS : M. BERTON Christian – Mme BEUCHAT Danielle - MELLES DUQUESNAY Charlene - AMBROSIO Angélique - M. BONO Guy

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 52/10 - Appel d'offres pour le nettoyage des locaux – Autorisation de signature

Mme LEXCELLENT rappelle à l'assemblée que le nettoyage d'une partie des locaux municipaux est assurée par l'entreprise NERA dans le cadre d'un marché public venant à expiration le 22 août prochain.

Il a donc été procédé à une nouvelle consultation sur appel d'offres ouvert, à prix unitaires révisables et à bons de commande pour un marché d'une durée définie comme suit:

- ✓ Période initiale : du 23 août 2010 jusqu'au 31 octobre 2010 et du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011
- ✓ Le marché peut être reconduit expressément par période successive de 12 mois pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 octobre 2013.

Le marché est alloti comme suit :

LOT	Désignation	Montant en € HT par période	
		Minimum	Maximum
1	Nettoyage des locaux	90 000,00 €	250 000,00 €
2	Nettoyage des vitres difficilement accessibles	500,00 €	2 500,00 €
TOTAL		90 500,00 €	252 500,00 €

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 31 mai 2010, a attribué le marché comme suit :

LOT	Désignation	Candidats	Adresses
1	Nettoyage des locaux	SONEPRO	7, traverse G. de Flotte, Actipôle 12, Bât. A - 13012 MARSEILLE
2	Nettoyage des vitres difficilement accessibles	NEWS SERVICES	ZAC St Estève 30128 GARONS

Mme LEXCELLENT demande donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises susvisées.

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en voir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative Tout Simplement », et 4 abstentions du groupe de l'opposition « Construisons l'avenir » en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2010.

LE MAIRE